



Plateau de Caux Maritime

COMPTE RENDU CONSEIL SYNDICAL

14 décembre 2020

L'an Deux Mil Vingt, le quatorze décembre, à 18 heures, les Membres du Conseil Syndical légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Doudeville, sous la Présidence de Monsieur Jean-Nicolas ROUSSEAU, Maire d'Anvéville, Président de la Communauté de Communes Plateau Caux Doudeville-Yerville, Président du Pôle d'Equilibre Territorial & Rural - Pays Plateau de Caux Maritime.

Date de Convocation : 04/12/2020	Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 16	Pouvoirs : 0
	Votants : 16

Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre			
P	CABIN Philippe	P	LHEUREUX Jérôme
<i>ES</i>	FOUCHE Gérard - Rémi HEROUARD	<i>ES</i>	OUVRY Jean-François - Franck FOIRET
P	GUILLOT Françoise	<i>E</i>	THEVENOT Jean-Pierre
Communauté de Communes de la Région d'Yvetot			
<i>ES</i>	CANU Emile - Virginie BLANDIN	P	LEGAY Gérard
P	CHARASSIER Gérard	<i>ES</i>	LEMETTAIS Vincent - Michael DODELIN
P	GARAND Sylvain	P	RENEE Eric
Communauté de Communes Plateau de Caux Doudeville-Yerville			
P	BONAMY Rémy	P	PETIT Alain
P	DURECU Daniel	P	ROUSSEAU Jean-Nicolas
P	LOUVEL Thierry		

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs les délégués portés présent (**P**) au tableau ci-dessus, formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES AVEC POUVOIRS : Mesdames & Messieurs les délégués portés (*EP*) au tableau.

ETAIENT EXCUSES AVEC SUPPLEANTS : Mesdames & Messieurs les délégués portés (*ES*) au tableau.

EXCUSES : Mesdames et Messieurs les délégués portés (*E*) au tableau ci-dessus.

ABSENTS : Mesdames et Messieurs les délégués portés (*A*) au tableau ci-dessus.

Toutes les Communautés de Communes étaient représentées.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Françoise GUILLOT, déléguée de la Communauté de Communes « de la Côte d'Albâtre », est élue secrétaire de séance.

Monsieur ROUSSEAU remercie Monsieur DURECU pour le prêt de la salle et donne la liste des excusés.

Le précédent compte rendu (conseil du 14 décembre 2020) n'appelant aucune remarque est adopté à l'unanimité.

Monsieur le président fait part aux membres présents des délibérations prises par le Bureau : renouvellement du CDD de Guillaume MATHON pour 5h/hebdo et la mise à disposition pour 7h/hebdo à la Communauté de Communes Plateau Caux Doudeville-Yerville.

REPARTITION DES BIENS ISSUS DU SIVOM

Le Conseil Syndical à l'unanimité décide :

De transférer en pleine propriété aux Communautés de Communes de la Côte d'Albâtre et Plateau de Caux – Doudeville – Yerville, seules concernées, les biens suivants :

Dénomination du transfert	Montant
SIVOM DEV. TOURISTIQUE	10 848,27 €
SIVOM CIRCUITS CHEMINS	262 217,08 €
SIVOM MISE VALEUR PLAGES	93 368,62 €
TOTAL	366 433,97 €

De retenir le prorata ci-dessous pour la répartition des biens du PETR liés à la compétence Tourisme et issus du SIVOM du Caux Maritime :

CC COTE D'ALBATRE : 75,76 %

CC PLATEAU DE CAUX – DOUDEVILLE – YERVILLE : 24,24 %

EPCI membres du SIVOM	Population en vigueur en 2002	EPCI suite fusion 2017	Population	Clé de répartition
Côte Albâtre	20 734	Côte Albâtre	26 062	75,76 %
Entre Mer et Lin	5 328			
Plateau de Caux Fleur de Lin	8 337	Plateau de Caux Doudeville Yerville	8 337	24,24 %
	34 399		34 399	100,00 %

D'autoriser le Président à prendre toute disposition utile et nécessaire à la répartition des biens du PETR entre les Communautés de communes de la Côte d'Albâtre et Plateau de Caux – Doudeville – Yerville ;

D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à la répartition des biens du PETR liés au retrait de la compétence tourisme.

MODIFICATION DE L'APPLICATION DU RIFSEEP

Le Conseil Syndical à l'unanimité accepte :

De modifier l'article 3 comme suit :

Cadre d'emplois	Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels Plafonds IFSE
Adjointes administratifs territoriaux	Groupe 1 : Gestionnaire comptable	Secrétaire-comptable	1 680 € 3 267 €

Le montant annuel sera proratisé au nombre d'heures hebdomadaires effectuées.

CONCOURS DU RECEVEUR

Considérant la suppression de l'indemnité de conseil à partir de 2020 ;

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité:

D'attribuer à Madame Séverine FLEURY, Receveur Syndical, l'indemnité de confection du budget qui s'élève, conformément à l'arrêté du 16 septembre 1983, à 30.49 € net (45.73 € brut).

La dépense correspondante est inscrite au chapitre 011 article 6225 du budget principal.

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU BP 2021

La Loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République a défini certaines dispositions dont l'objectif est de parfaire l'information des habitants sur les affaires locales. L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire le débat sur les orientations générales du budget, sachant que les dispositions de cet article s'appliquent aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

ORIENTATIONS :

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural est, depuis le 1^{er} janvier 2017, composé de trois Communautés de communes : la Côte d'Albâtre ; le Plateau de Caux-Doudeville-Yerville et Yvetot Normandie.

Il compte 122 communes pour 75 368 habitants.

Les statuts du PETR ont été modifiés par arrêté préfectoral en date du 12 septembre 2019 avec pour conséquence la restitution de la compétence tourisme aux communautés de communes membres du PETR à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les biens et l'agent du PETR attachés à la compétence tourisme ont donc été transférés aux trois communautés de communes.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les compétences de bases du PETR sont :

L'aménagement de l'espace :

- Elaboration, approbation, suivi, modification et révision du schéma de cohérence territoriale,
- Autres études ou opérations d'aménagement à l'échelle du PETR,

L'environnement et le cadre de vie :

- Elaboration, adoption et suivi du Plan Climat Air Energie Territorial,

La mise en place des programmes de contractualisation :

- Mise en œuvre et suivi des contrats de ruralité.

Les participations des Communautés de communes seront donc déterminées pour assurer le financement de ces actions et le fonctionnement du PETR.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Opérations non affectées :

- Pour l'année 2021, des crédits devront être inscrits pour le renouvellement et l'acquisition de matériels informatiques et mobiliers ainsi que l'acquisition de logiciels.

Opérations individualisées :

- Schéma de cohérence territoriale :

Par délibération du 23 septembre 2020, le conseil syndical a prescrit la révision du SCOT.

Des crédits seront donc inscrits et un appel d'offre sera lancé pour s'adjoindre les services d'un ou plusieurs bureaux d'études.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Le fonctionnement des services organisés par notre Syndicat porte sur :

Administration générale :

Elle correspond à la gestion administrative de notre Syndicat, au pilotage des actions transversales, à la préparation, au suivi et à la coordination du Contrat de ruralité, à l'animation du Conseil de développement.

Elaboration du PCAET :

Le marché pour l'élaboration du Plan climat air énergie territorial et la réalisation de son évaluation environnementale stratégique a été notifié le 15 juin 2018 aux entreprises AUDDICE ENVIRONNEMENT, COHERENCE ENERGIES et CITEPA (montant total du marché = 66 250 € HT).

Les crédits nécessaires seront inscrits pour la finalisation des phases Stratégie, Programme d'actions et Dispositif d'évaluation.

Schéma de cohérence territoriale :

Suivi et application du Schéma de Cohérence Territoriale.

Charges de personnel :

- Administration générale :

Un chargé de mission en urbanisme et d'administration générale à temps partiel : GUILLAUME MATHON.

Un agent administratif à temps partiel pour le secrétariat et la comptabilité : SYLVIE LETHUILLIER.

RECETTES :

Toutes ces actions et le fonctionnement général de notre Syndicat seront financés par les contributions de ses membres proportionnellement au nombre d'habitants (population légale INSEE en vigueur).

Les contributions des Communautés de communes pour l'année 2021 tiendront compte du financement des bornes numériques par le PETR (2019) et des dépenses engagées pour la mise en compatibilité du SCOT pour le territoire de la Communauté de communes Yvetot Normandie (2016) :

- CCCA : + 9 581 €
- CCPCDY : + 4 106 €
- CCYN : - 13 687 €

Telles seront les principales ressources de notre structure pour l'année 2021.

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité de donner acte au Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2021.

SAISINE DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL

Un rappel est fait du cheminement de la procédure pour saisir la CDAC.
La commune à 8 jours pour s'adresser au PETR.

Monsieur Luc MARELLE et M. Julien DAVID porteurs présentent le projet « Grand Frais » de Sainte-Marie des Champs sur la zone de l'ancien Hyper U/ETC imprimerie.

30 000 m² à dépolluer

Liquidation judiciaire en 2018, le bassin de rétention datant de 1983.

Acquisition du bâtiment avec condition suspensive pour Grand Frais, remise en état et suppression de la DREALE.

Une création d'une bretelle sera créée, dossier loi sur l'Eau sur la totalité. Une parcelle de 664 m² cédée gratuitement à la commune de Ste Marie.

6 magasins pour un seul toit : fruits et légumes 320 m², boucherie, boulangerie, poissonnerie, épicerie et

35 emplois créés. Ouverture prévue en 2023.

Monsieur PETIT demande combien d'emplois indirects ?

Monsieur CHARASSIER demande que sortent les porteurs du projet.

M. LHEUREUX s'interroge si saisine de la CDAC pour faire capoter le projet, le développement économique dépend de chaque comcom.

Prononciation du huis clos à 19 h...

M. DODELIN parle d'ingérence dans la commune de Sainte-Marie. 2 organes seulement peuvent saisir la CDAC, le PETR et la commune.

La commune de Sainte-Marie des Champs ne va pas saisir la CDAC.

La commune de Sainte-Marie-des-Champs a notifié au PETR le 1^{er} décembre 2020 une demande de permis de construire d'un équipement commercial Avenue des Lions d'une surface de vente de 987 m². Cette demande de permis de construire a été reçue à la mairie de Sainte-Marie-des-Champs le 27 novembre 2020 et enregistrée sous le numéro : PC 076 610 20 00014.

Le conseil syndical de saisir la commission départementale d'aménagement commercial afin qu'elle statue sur la conformité du projet aux critères énoncés à l'article L. 752-6 du code du commerce

La présente délibération sera transmise au pétitionnaire sous un délai de trois jours et affichée pendant un mois à la porte de la mairie de Sainte-Marie-des-Champs.

8 membres présents réclament le vote au scrutin secret.

Monsieur Jérôme LHEUREUX ne prendra pas part au vote (partie prenante) et sera le scrutateur.

1^{er} tour

Voix POUR la saisine de la CDAC : 7

Voix CONTRE la saisine de la CDAC : 7

Abstention : 1

2^{ème} tour

Voix POUR la saisine de la CDAC : 7

Voix CONTRE la saisine de la CDAC : 8

A l'issue des votes, le PETR décide de ne pas saisir pas la CDAC.

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Dotation aux amortissements suite à la restitution compétence Tourisme.

Le PETR n'exerce plus la compétence Tourisme depuis le 1^{er} janvier 2020.

Les biens listés ci-dessous n'ayant pas été transférés aux communautés de communes, il convient de clore leurs amortissements :

Site internet 2015,

Site internet 2016,

Licence Cirkwi,

Appel d'offres pour la fourniture et pose de bornes numériques tactiles.

Le Conseil Syndical décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

COMPTES DEPENSES						
Sens	Section	Chap.	Art.	Op.	Objet	Montant
D	F	042	6811		Dot. Aux amortissements	5 638,00
D	F	011	617		Etudes et Frais de recherches	- 5 638,00
D	I	20	202	0075	Frais d'études, documents d'urbanisme	5 638,00
Total						5 638,00

COMPTES RECETTES						
Sens	Section	Chap.	Art.	Op.	Objet	Montant
R	I	040	28033	OPFI	Amortissement appel d'offres	864,00
R	I	040	28051	OPFI	Concession et droits similaires	3 993,00
R	I	040	28188	OPFI	Amort. autres immo. corporelles	781,00
Total						5 638,00

PCAET

La réunion du 6 novembre n'a pas pu se tenir en public, elle s'est faite en visioconférence.

Les Communautés de Communes sont invitées à réunir leurs propres commissions.

SCOT

Grandes étapes :

- 2021-2022 appel d'offre
- 2022 1^{er} trimestre PADD
- 2022 2^{ème} trimestre
- 2023 finalisation et validation

FIN DE LA SEANCE A 20 h 15